



Rubrique: Demandes de permis de construire
Sous-rubrique: Demande de permis de construire
Date de publication: KABBE 09.09.2026
Numéro de publication: BP-BE10-0000009554

Entité de publication
Stadt Biel/Bienne, Ville Biel-Bienne, Zentralstrasse 49, 2502 Biel/Bienne

Demande de permis de construire: Rue du Breuil 43, Biel/Bienne

Maître(s) d'ouvrage:
Salt Mobile SA
CHE-106.836.776
Avenue de Malley 2
1008 Prilly

Auteur(s) du projet:
Complan AG
CHE-104.502.689
Wasserwerkstrasse 39
3011 Bern

Projet de construction:
Transformation de l'installation de téléphonie mobile existante pour Salt Mobile SA
(BE_0513B)
Rue du Breuil 43, 2503 Bienne

Lieu du projet:
Rue du Breuil 43, 2503 Bienne, parcelle n° 5219

Zone(s) d'affectation et/ou plan(s) de quartier:
Zone à bâtir 4, Constructions en ordre presque contigu, Zone mixte A

Zone(s)/objet(s) protégé(s) :
Non

Secteur de protection des eaux/mesure:
Secteur de protection des eaux üB. Mesures selon le règlement des eaux usées de la Ville de Bienne et les directives de l'OED

Dérogation(s):

Aucune

Lieu du dépôt public des plans:

Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage.

Heures d'ouverture: Lu-ve: 08h00 – 11h45 et 14h00 – 16h30.

La demande de permis de construire peut également être consultée jusqu'au délai d'opposition sous le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20500>.

Remarques juridiques complémentaires:

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, dans le même délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes en compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 31 LC).

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 35b LC).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 10.10.2026

Point de contact:

Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne, rue Centrale 49, Bienne, 5e étage, 032 326 16 21

Remarques:

BG26302 (eBau n° 2025-16106 / 249908)